

## **FINANCEMENT SEMINAIRE DU 22 JANVIER 2010 POUR LES SALARIES OPCA PL**

### **DEMARCHE :**

Le formulaire d'inscription est sur le site [www.opcapl.com](http://www.opcapl.com) :

[www.opcapl.com/salaries/prise-en-charge](http://www.opcapl.com/salaries/prise-en-charge) Ou [www.opcapl.com/employeurs/prise-en-charge](http://www.opcapl.com/employeurs/prise-en-charge)

Imprimez et envoyez . Ne vous trompez pas ! Il en existe un qui concerne les entreprises de plus de 10 salariés, et un autre pour celles de moins de 10 salariés.

**Vous devez joindre à votre demande préalable de prise en charge :**

- **Le programme de la formation;**
- **Le devis de la formation;**
- **La copie du dernier bulletin de salaire du stagiaire.**

### **Plafond de prise en charge**

- Déjeuner 5 €
- Nuitée (incluant dîner et petit déjeuner) 85 € (pas de prise en charge de nuitée en dessous de 200 km A/R)
- Déplacement : 0,20 €/km pour le parcours EntrepriseCentre de formation (au-delà de 30 km A/R)
- Prise en charge de frais de repas
- Déplacement DOM-Métropole : sur la base d'un billet d'avion low-cost, fournir le justificatif.

Les frais de transport et d'hébergement occasionnés par l'action de formation sont exclusivement à la charge de l'employeur. Ils sont remboursés ou pris en charge selon les règles habituelles de l'entreprise en matière de mission professionnelle, et ce, indépendamment de toute intervention dans la prise en charge ou le remboursement de ces frais par l'OPCA PL.

**Comptez un financement environ 200€ /jour par stagiaire.**